



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 11 décembre 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE MESURE POUR AIDER LES TRANSEXUELS DE NEW YORK À RECEVOIR LE MÊME ACCÈS QUE TOUS À UNE COUVERTURE DE SOINS DE SANTÉ**

***Le Département des services financiers avertit l'industrie des assurances que les traitements nécessaires d'un point de vue médical ne peuvent être refusés aux personnes vivant avec une dysphorie sexuelle***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que des directives en matière de réglementations ont été émises en vue d'aider les transsexuels de New York à obtenir le même accès que tous à une couverture de soins de santé. Le Département des services financiers a envoyé aujourd'hui des directives à tous les assureurs de New York disant qu'il leur est interdit de refuser des traitements nécessaires d'un point de vue médical à quelqu'un vivant avec une dysphorie sexuelle – un état où le sexe d'une personne est contraire à celui auquel elle s'identifie.

« De respecter les droits et la dignité de tous les New-Yorkais est essentiel, a déclaré le Gouverneur Cuomo. En prenant cette mesure, nous faisons en sorte que le principe s'applique comme il se doit aux transsexuels de partout dans l'État, et que se poursuive ainsi l'héritage de New York à titre de chef de file progressif du pays. J'incite les autres États à suivre notre exemple sur cette question, car la discrimination sur la base de l'identité sexuelle ne devrait tout simplement pas être tolérée. »

Benjamin M. Lawsky, directeur des Services financiers, a déclaré : « Nous espérons que cette mesure envoie un message puissant : la discrimination contre les transsexuels ne sera pas tolérée. Les New-Yorkais transsexuels méritent le même accès aux soins de santé essentiels que les autres New-Yorkais. Nous remercions spécialement le sénateur Brad Hoylman d'avoir travaillé avec nous sur cette question, et du leadership inébranlable dont il a fait preuve en matière de droits des gais et lesbiennes. »

Le sénateur Brad Hoylman a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Cuomo et le directeur Lawsky d'avoir mis fin à la discrimination, dans le domaine des assurances santé à New York, basée sur l'identité ou l'expression sexuelle. À partir de maintenant, les fournisseurs d'assurance santé doivent couvrir les traitements touchant au changement de sexe, considéré nécessaire, d'un point de vue médical, par d'importantes organisations de professionnels de la santé pour les transsexuels. L'annonce

d'aujourd'hui est importante pour la santé et le bien-être des New-Yorkais transsexuels, et c'est pour moi un honneur d'avoir travaillé avec eux sur cette importante question. »

Alphonso David, secrétaire adjoint et conseiller pour les Droits civils, a déclaré : « Les directives en matière de réglementation émises aujourd'hui par le Département des services financiers marquent un autre pas fait par le Gouverneur Cuomo et l'administration vers l'avant en vue de supprimer ce qui fait depuis longtemps entrave à l'égalité. Les directives feront en sorte que les New-Yorkais transsexuels aient le même accès que tous à une couverture sur le marché privé. Le Gouverneur s'engage, conformément à la loi, à poursuivre les efforts en vue de moderniser les politiques et pratiques de l'État de New York, cela afin de garantir un traitement équitable à tous les New-Yorkais. »

Un assureur conserve le droit d'examiner le traitement de la dysphorie sexuelle à des fins médicales, car il est possible que cela touche à tout avantage couvert par une police d'assurance santé. Mais, comme pour tout avantage couvert, un tel examen, dans un cas de traitement de dysphorie sexuelle, doit être effectué en prenant compte de tous les droits d'appel établis dans l'Article 49 de la loi sur les assurances et de la loi sur la santé publique.

Un consommateur dont le traitement pour dysphorie sexuelle a été refusé a le droit de demander un appel à l'interne auprès de l'assureur. Les renseignements sur la façon de faire une demande d'appel à l'interne sont fournis sur l'avis de refus que l'assureur est tenu de transmettre au consommateur. Si l'assureur refuse le traitement en appel interne, le consommateur a le droit de faire une demande d'appel externe auprès d'un agent d'appel externe indépendant, lequel déterminera lui-même s'il y a nécessité médicale. Les renseignements sur la façon de faire un appel interne sont disponibles [ici](#).

Une copie de la lettre envoyée par le NYDFS à tous les assureurs de New York est disponible [ici](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

**We Work for the People**  
Performance \* Integrity \* Pride

French